



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

**Siège des Nations Unies
New York, NY**
**SOMMET UIA
DES PRÉSIDENTS
DE BARREAUX**
**28 JUIN
2018**

**Séance spéciale
sur l'esclavage
moderne**

Sponsorisé par la Mission
Permanente du Portugal
auprès des Nations Unies

PROGRAMME

Discours inauguraux :
Louise Arbour,

Représentante spéciale
du Secrétaire général
des Nations Unies pour
les migrations internationales

Miguel de Serpa Soares,

Secrétaire général adjoint
aux affaires juridiques
et Conseiller juridique
de l'ONU

www.uianet.org
#UIAatUN

Siège des Nations Unies New York, NY

SOMMET UIA DES PRÉSIDENTS DE BARREAUX

28 JUIN 2018

Depuis 1997, l'Union Internationale des Avocats a tenu, aux Nations Unies, une série de sommets pour les Présidents de ses barreaux et ordres des avocats membres.

Ces réunions fournissent des informations sur l'évolution du droit et des politiques internationales aux Nations Unies qui sont particulièrement intéressantes pour la profession d'avocat, et donnent lieu également à des interventions orales de hauts fonctionnaires des Nations Unies et de délégués des missions permanentes auprès de cette organisation. Des remarques, questions et commentaires choisis des dirigeants des barreaux du monde entier offrent l'occasion d'échanger des idées. Ces sommets visent à enrichir la planification des politiques des barreaux et des law societies et à faciliter la coopération avec les Nations Unies et les autres institutions intergouvernementales.

Le programme du sommet 2018 sera axé sur l'esclavage moderne, ses défis et ses implications, en examinant en particulier les questions du travail forcé, de l'esclavage des enfants, de la traite des êtres humains et de la migration.

La réunion sera exceptionnellement ouverte aux membres individuels de l'UIA.

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Art. 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

SÉANCE SPÉCIALE SUR L'ESCLAVAGE

L'esclavage est loin d'être une simple réalité historique. Il est toujours présent et touche presque tous les pays du monde, affectant sous des formes très complexes des millions de personnes. Entre autres formes, l'esclavage moderne comprend la prostitution forcée et le travail forcé, la traite des êtres humains, l'esclavage fondé sur l'ascendance, l'esclavage des enfants, le mariage forcé et précoce, et le prélèvement forcé d'organes. Les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail montrent qu'en 2016, environ 40,3 millions de personnes ont été victimes de l'esclavage moderne : 24,9 millions d'entre elles sont soumises au

travail forcé et 15,4 millions de personnes vivent dans un mariage forcé.

De plus en plus de voix appellent à une réponse globale et coordonnée à l'esclavage et à la traite des êtres humains. Des actions sont nécessaires sur tous les fronts : justice pénale, application de la loi, protection et soutien des victimes, politique migratoire, réglementation du travail, cadre juridique des entreprises et, bien sûr, droits de l'homme et droit humanitaire. Ceci nécessite donc un soutien aux niveaux local, national et international, aussi bien des gouvernements, de la société civile que du secteur privé.



ALE AGE MODERNE

L'engagement des Nations Unies et des États membres pour faire face à ce fléau a été expressément reflété dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. En particulier, l'Objectif du développement durable 8.7 fait valoir l'engagement des États membres de « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ».

Le panel de conférenciers au Sommet 2018 de l'UIA offrira un aperçu des efforts concrets des différentes agences onusiennes et des États membres pour prévenir et lutter contre ce fléau mondial dans les domaines les plus fondamentales pour comprendre les défis auxquels sont confrontés la communauté internationale et ses acteurs, afin de s'assurer que des mécanismes et des stratégies significatifs, efficaces et appropriés sont mis en œuvre pour lutter contre ce problème aussi bien au niveau local qu'international.

Les intervenants proposeront également des pistes d'action pour les barreaux et les ordres d'avocats.

ORATEURS CONFIRMÉS*

(par ordre alphabétique)

Mme Louise Arbour,
(Discours inaugural – séance du matin)
Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales

M. James Cockayne, Ph.D.,
Directeur du Bureau de New York, Université des Nations Unies

M. Miguel de Serpa Soares
(Discours inaugural – séance de l'après-midi)
Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies

Mme Kirsten Di Martino,
Spécialiste principale de la protection de l'enfance, UNICEF

S.E. M. Francisco Duarte Lopes,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent du Portugal auprès des Nations Unies

Mme Virginia Gamba,
Secrétaire générale adjointe, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé

M. Andrew Gilmour,
Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Chef du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), New York

Mme Yasmeen Hassan,
Directrice Exécutive, Equality Now

Mme Vivian Huelgo,
Conseillère juridique principale, American Bar Association

M. Roger Juan Maldonado,
Président entrant, New York City Bar Association

M. Pedro Pais de Almeida,
Président, Union Internationale des Avocats

S. E. M. Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies

M. Vinicius Pinheiro,
Représentant spécial et Directeur du Bureau de l'Organisation internationale du travail pour les Nations Unies

Mme Marta Santos Pais,
Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants

* AU 10 MAI 2018

Accès aux Nations Unies

Tous les participants doivent se présenter à 8h45 précises à l'entrée des visiteurs (Visitors' Gate First Avenue, entre la 1^{re} avenue et la 46^e rue).

Chaque participant doit avoir sa pièce d'identité à tout moment. Les pièces d'identité seront contrôlées à l'entrée. Des badges ONU seront fournis au bureau d'enregistrement après le contrôle de sécurité. Les participants devront être munis de leurs badges ONU à tout moment au sein des bâtiments de l'ONU et en cas de réadmission.

Merci de noter que personne ne sera admis après 9h15, afin de permettre d'effectuer les formalités de sécurité et d'inscription. Les sessions commencent à 10h00 précises en salle Conference Room 1.

Traduction

La réunion bénéficiera de la traduction simultanée en français, anglais et espagnol.

Réservation d'hôtel

Chaque participant est en charge de sa réservation d'hôtel pour son séjour à New York. Les sites Internet de réservation hôtelière peuvent vous être utiles pour trouver un hôtel proche du siège des Nations Unies.

Visas

Les ressortissants de certains pays ont besoin d'un visa d'entrée pour les États-Unis.

Pour tout complément d'information, merci de vous renseigner auprès du Consulat des États-Unis de votre lieu de résidence et de consulter le site <http://travel.state.gov/content/visas/english.html>

Inscription

**Date limite d'inscription :
20 juin 2018**

La participation au Sommet UIA des Présidents de Barreaux est gratuite. La participation au déjeuner du 28 juin s'élève à : 160 € par personne (prestation vendue à prix coûtant).

Pour vous inscrire à la réunion et au déjeuner, merci de compléter le formulaire ci-joint.

Merci de noter que le sommet UIA est un événement spécifiquement réservé aux membres collectifs de l'association et à leurs représentants. L'édition 2018 est exceptionnellement ouverte aux membres individuels.

Conditions générales

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le Sommet UIA des Présidents de Barreaux à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du Sommet UIA des Présidents de Barreaux, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du Sommet UIA des Présidents de Barreaux et d'annuler toute invitation à participer au Sommet UIA des Présidents de Barreaux.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au Sommet UIA des Présidents de Barreaux, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Sauf dans la mesure où les règles des Nations Unies sont applicables et sans porter atteinte aux privilèges et immunités des Nations Unies ainsi qu'aux privilèges et immunités diplomatiques, le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le Sommet UIA des Présidents de Barreaux est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Formalités

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au Sommet UIA des Présidents de Barreaux, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du Sommet UIA des Présidents de Barreaux, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Santé

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au Sommet UIA des Présidents de Barreaux pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardiovasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du Sommet UIA des Présidents de Barreaux, maladie psychique ou mentale ou dépressive, etc. (Liste non exhaustive).

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tel : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne.

Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.